

Fusion des intercommunalités 2014 : quatre entités au lieu de neuf dans l'arrondissement

Étape deux du processus de coopération intercommunale : les neuf communautés de communes mises en place depuis 1992 ont été invitées à fusionner pour gagner en cohérence. Au 1^{er} janvier 2014, dans l'arrondissement d'Avesnes, il restera quatre EPCI au lieu de neuf actuellement, soit une Agglo et trois communautés de communes.

FLORENCE DELSINNE
fdelsinne@avoixdunord.fr
INFOGRAPHIE VDN AVESNES

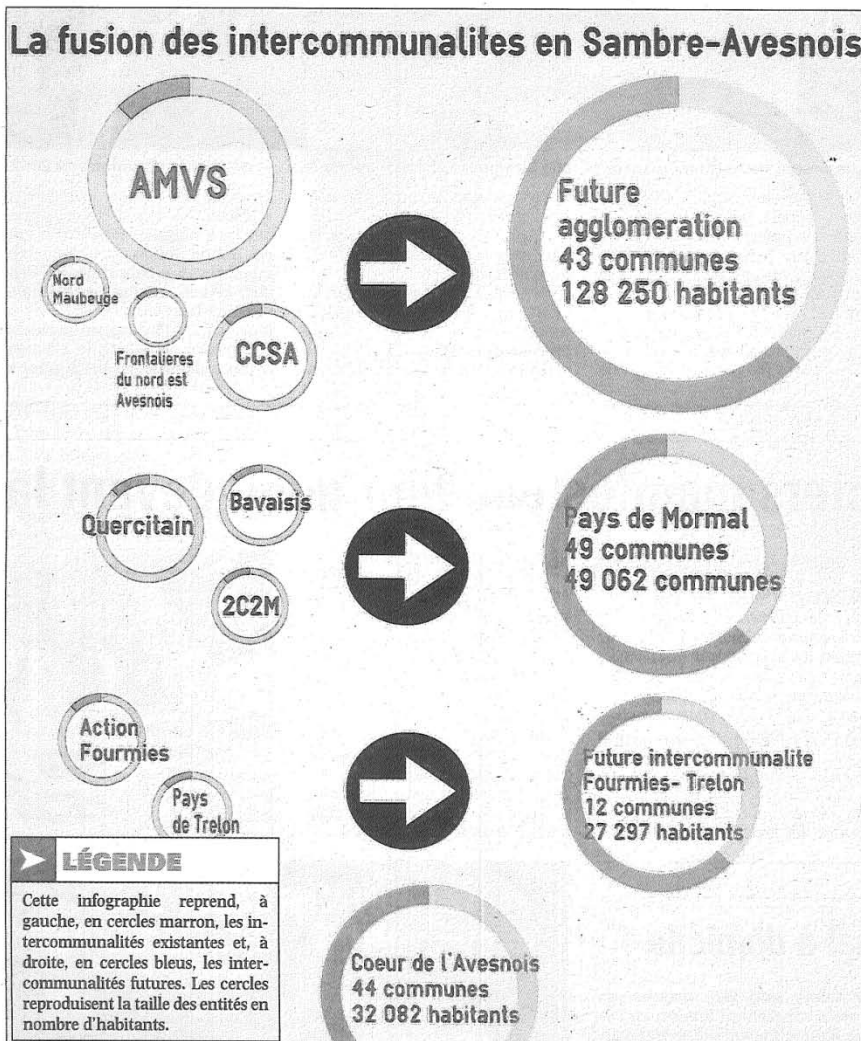
Depuis plus de vingt ans en Sambre-Avesnois, l'intercommunalité, parfois initialement menée à marche forcée, a intégré définitivement notre organisation territoriale. Une machine bien huilée certes mais avec, comme ailleurs en France, quelques incohérences et des anomalies : communautés de communes trop petites manquant d'envergure, périmètres parfois bizarres ou subsistance d'enclaves... Au 1^{er} janvier de l'an prochain, les huit communautés et l'Agglomération vont fusionner, au nom de la cohérence des territoires, de l'augmentation des services à la population et des économies d'échelles.

L'Agglo à 43 communes

Dans l'arrondissement, tout ne s'est pas fait sur un claquement de doigt et dans l'enthousiasme général ; divergences politiques, de personnes et/ou de territoires, inquiétudes des petits face aux gros, etc., ont marqué les débats parfois vifs qui ont lieu depuis 2010.

À ce jour, seules trois communautés de communes ont fait le choix de se rassembler bien avant les autres. Les trois présidents de communautés Damien Ducanchez (Deux Hèles), Pierre Herbet (Trois Vallées) et Alain Poyart (Pays d'Avesnes), conscients du faible poids de leur population respective, unis par une continuité territoriale et attirés par des incitations financières, ont parié sur la fusion et créer en 2012 une nouvelle entité Cœur de l'Avesnois. Elle compte 44 communes et 32 082 habitants.

Pour les autres, le processus d'élargissement géographique a été plus laborieux mais s'achève



vera obligatoirement le 1^{er} janvier 2014. À cette date, d'accord ou pas, l'arrondissement d'Avesnes comptera quatre entités au lieu de neuf.

► Par ordre décroissant, citons : l'Agglomération Maubeuge val de Sambre à laquelle se joignent la communauté de communes Sambre-Avesnois, la communauté Nord Maubeuge et la communauté frontalière du Nord Est

Avesnois. La future Agglo gagne 19 communes et environ 30 000 habitants pour atteindre 128 250 habitants et 43 communes.

► Le deuxième regroupement qui prend le nom de Communauté de communes du Pays de Mormal agrège la communauté de communes du Quercitain, celle du Bavaisis et l'interco de Mormal et de Maroilles. Soit 49 communes pour 49 062 habitants.

► La troisième recouvre le sud de l'Avesnois, soit le mariage du Guide du Pays de Trélon et la communauté Action Fourmies et environs, soit 12 communes et 27 297 habitants.

Le sous-préfet Philippe Curé ne cache pas qu'il existe une réflexion, à horizon 2017-2018, sur une fusion des fusionnés, à savoir l'intégration de Fourmies-Trélon dans la Cœur de l'Aves-

nois. « Ces deux entités ont des problématiques similaires, comme l'habitat par exemple », souligne le représentant de l'État. L'arrondissement serait ainsi divisé en trois EPCI, mais la concentration n'irait pas plus loin. Une agglomération unique à l'échelle de l'arrondissement ne serait pas envisageable, sans logique dans ce territoire certes marqué par l'industrie, mais à dominante agricole et rurale.

Pour l'heure, il y a des échéances à respecter. D'ici au 31 octobre, les communautés devront délibérer pour déterminer le nombre de leurs représentants. Si ce n'est pas fait, un logiciel le fait par défaut... En 2014, autre révolution, les conseillers communautaires seront désormais élus lors des scrutins municipaux des 23 et 30 mars prochains. Pour les communes de moins de 1 000 habitants, les membres du conseil municipal sont conseillers communautaires dans l'ordre du tableau. Pour les communes de plus de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont élus lors des élections municipales, en même temps et sur la même liste de candidats que les conseillers municipaux (scrutin fléché). D'ici là, les conseils actuels sont maintenus dans les nouveaux EPCI, pareil pour les compétences.

Une fois, les nouveaux conseils installés, fin avril début mai, il faudra définir les compétences optionnelles, un gros enjeu pour les quatre regroupements. Certains sont plus volontaires que d'autres en la matière... L'État souhaite évidemment que les entités prennent un maximum de compétences, mais il se heurte ici à une réticence légitime de certains maires qui voient filer leurs pouvoirs et estiment qu'ils ne serviront plus qu'à inaugurer les chrysanthèmes...

Pour autant, le sous-préfet est optimiste : « Je suis assez confiant. Je n'ai jamais connu un tel esprit coopératif. Les élus sont républicains, ils voient bien l'intérêt général », souligne-t-il. Le lissage fiscal sera aussi, espère-t-il, de nature à rapprocher les enjeux de chacun, à développer une solidarité entre communes, petites, moyennes et grosses. ■

► EPCI : établissement public de coopération intercommunale.